



# Le Rapide

**De la Beauvillage  
Municipalité de Saint-Gilles**

Mardi le 31 octobre 2023

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

## Avis public / Assemblée publique de consultation

**AVIS PUBLIC de consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 636-23 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors d'une séance du Conseil tenue le 16 octobre 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gilles a adopté le projet de règlement numéro 636-23 intitulé : « **Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).** »

Une assemblée publique de consultation sera tenue le lundi 13 novembre 2023 à 19 h 00, dans la salle du Conseil municipal située au 1605, rue Principale à Saint-Gilles.

Lors de cette assemblée publique de consultation, un représentant de la Municipalité expliquera le contenu du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une copie de ce projet de règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la Municipalité de Saint-Gilles situé au 165, rue O'Hurley, Saint-Gilles, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité :

<https://www.st-gilles.qc.ca/pages/reglements-municipaux-et-politiques>

Donné à Saint-Gilles, ce 31 octobre 2023

M<sup>e</sup> Raynald MARTEL

Greffier -trésorier de la municipalité

## Avis de promulgation

### RÈGLEMENT 632-23

#### AUX FINS DE DÉTERMINER CE QUI PEUT ÊTRE PERMIS DANS L'EMPRISE DES RUES

**AVIS** est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 632-23, **aux fins de déterminer ce qui peut être permis dans l'emprise des rues.**

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 31<sup>e</sup> jour d'octobre 2023.



Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier

### RÈGLEMENT 633-23

#### MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (RÈGLEMENT 563-19)

**AVIS** est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 633-23, **modifiant le règlement sur la gestion contractuelle (Règlement 563-19)**

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 31<sup>e</sup> jour d'octobre 2023.



Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier

### RÈGLEMENT 635-23

#### RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES NUMÉRO 609-22

**AVIS** est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 635-23, relatif au **Règlement relatif à la modification du règlement de tarification des biens et services numéro 609-22;**

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 31<sup>e</sup> jour d'octobre 2023.



Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier